

25 juillet 2022

Soumis par voie électronique

International Sustainability Standards Board (ISSB)

Emmanuel Faber, président, ISSB

Sue Lloyd, vice-présidente, ISSB

Réponse aux exposés-sondages de l'ISSB IFRS S1 Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et IFRS S2 Informations à fournir en lien avec les changements climatiques.

Le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) est ravi de répondre aux exposés-sondages IFRS S1 et IFRS S2 de l'ISSB. Cette lettre présente notre point de vue et nos commentaires sur les deux documents.

Le CCRC est l'organisme canadien indépendant de réglementation de l'audit responsable de la surveillance des cabinets qui audient les émetteurs assujettis canadiens. Son mandat consiste à promouvoir un audit indépendant de grande qualité, qui contribue à la confiance du public à l'égard de l'intégrité de l'information financière.

En tant qu'organisme de réglementation de l'audit, le mandat du CCRC n'englobe pas directement les informations liées à la durabilité présentées à l'extérieur des états financiers vérifiés, mais celles-ci sont importantes pour les parties prenantes et peuvent constituer un ajout important aux informations financières vérifiées.

Le CCRC appuie le travail constant de l'ISSB pour produire une base de référence mondiale exhaustive en matière de normes relatives aux informations liées à la durabilité, ainsi que l'objectif global qui consiste à exiger des entités qu'elles fournissent des informations relatives aux possibilités et aux risques importants liés à la durabilité. La fiabilité des rapports sur la durabilité est importante et le CCRC appuie l'adoption d'exigences relatives à la certification de certaines de ces informations. Les certificateurs et les organismes de réglementation sont de plus en plus souvent confrontés à des informations liées à la durabilité, et nous nous attendons à ce qu'ils aient de la difficulté à déterminer si les entités concernées se sont conformées aux propositions de l'ISSB. Ces enjeux sont abordés ci-dessous.

Veuillez noter que les opinions exprimées dans la présente lettre sont préliminaires. Nous nous attendons à ce que nos points de vue sur ces sujets continuent d'être influencés par l'évolution de ce domaine et les innovations qui le concernent, notamment la façon dont les informations liées à la durabilité sont présentées et utilisées. Nos points de vue sont basés sur des discussions avec des comités d'audit, des organismes de normalisation, des organismes de réglementation nationaux et internationaux et des cabinets d'audit. Le CCRC

encourage l'ISSB à coordonner ses activités avec celles des autres organismes de normalisation mondiaux, notamment ceux qui établissent les normes d'assurance et d'éthique, ainsi qu'à collaborer avec eux pour appuyer l'harmonisation et la comparabilité de ces normes à l'échelle internationale.

Exhaustivité, exactitude, fiabilité et comparabilité des rapports sur la durabilité

Pour les certificateurs, il peut être difficile d'évaluer l'exhaustivité des informations liées à la durabilité fournies par une entité, surtout aux premières étapes de la mise en œuvre. Cela peut être dû à un manque de compréhension des possibilités et des risques liés à la durabilité auxquels pourrait faire face une entité, ainsi qu'à la grande capacité de jugement nécessaire pour évaluer l'importance relative ou la significativité de bon nombre de ces informations. Cela pourrait devenir un enjeu encore plus important si certaines questions liées à la durabilité ne sont pas explicitement couvertes par une norme de l'IFRS relative aux informations liées à la durabilité. Le CCRC recommande que l'ISSB envisage de régler cet enjeu en créant de nouvelles exigences en matière d'information par rapport aux principaux jugements et aux principales hypothèses qu'utilisent les entités pour déterminer si les possibilités et les risques liés à la durabilité sont « importants » et, par conséquent, seront finalement divulgués.

Compte tenu de la diversité des informations liées à la durabilité, une grande partie des données relatives à celles-ci proviendra de systèmes non financiers ou de sources qui ne sont peut-être pas actuellement assujetties à un ensemble de contrôles internes rigoureux. Cela pourrait avoir une incidence sur l'exactitude de l'information présentée, ainsi que sur sa comparabilité d'une année à l'autre. Les informations liées à la durabilité reposeront également sur des niveaux plus élevés d'estimation et de contribution de la part de sources externes, comme, par exemple, les données relatives aux émissions de gaz à effet de serre (GES) de portée 3. La présence de processus de contrôles internes adéquats et la surveillance des données sous-jacentes auront une grande importance. Nous recommandons que l'ISSB envisage d'exiger que les émetteurs assujettis présentent une description des processus de contrôle interne et de surveillance utilisés pour préparer les informations liées à la durabilité. Cela viendra compléter les renseignements sur la communication des informations relatives à la gouvernance qui figurent dans la norme IFRS S1. De plus, les personnes qui certifient ces informations devront s'assurer que des procédures d'essai appropriées ont été élaborées.

Vérifiabilité et applicabilité

L'étendue des connaissances et des compétences nécessaires pour certifier les informations liées à la durabilité pourrait dépasser les compétences actuelles des personnes qui audient habituellement les états financiers. L'évaluation des risques et des possibilités liés à la durabilité repose sur des estimations et des hypothèses complexes à long terme. Les certificateurs pourraient avoir à se préparer en consacrant du temps à leur perfectionnement ou à leur formation et en veillant, au besoin, à la participation d'experts et de spécialistes en durabilité. Nous nous attendons à ce que les informations les plus difficiles à certifier soient les informations prospectives et les rapports qualitatifs. Les rapports prospectifs comportent une grande quantité

d'estimations et d'hypothèses, tandis que les informations qualitatives peuvent poser des difficultés, car il faut évaluer l'importance relative des données qualitatives.

Le paragraphe 73 de l'exposé-sondage IFRS S1 stipule « que les rapports financiers à usage général comportent diverses sections pouvant servir à communiquer des informations relatives au développement durable ». Le CCRC prend acte du fait qu'un débat est en cours dans de nombreuses administrations au sujet des sections appropriées pour communiquer les informations liées à la durabilité, ainsi que de ceux qui devraient les certifier. Quelles que soient les sections où les informations liées à la durabilité seront communiquées, les auditeurs des états financiers devront tenir compte de leur incidence sur leurs audits. Cela comprend non seulement les informations liées à la durabilité communiquées dans les états financiers des émetteurs assujettis, mais aussi les répercussions des risques liés à la durabilité sur les estimations et les soldes des états financiers, ainsi que la détermination d'éventuelles incohérences importantes entre les autres informations comprises dans les rapports annuels et les états financiers des entités.

Enfin, peu importe qui certifiera les informations liées à la durabilité communiquées en dehors des états financiers audités, le CCRC est d'avis que l'indépendance et le comportement éthique des certificateurs sont importants, afin de soutenir la confiance du public dans l'intégrité des rapports sur la durabilité.

Importance relative

Nous encourageons l'ISSB à envisager de fournir aux utilisateurs des directives supplémentaires en ce qui concerne la détermination de l'importance relative, ou à les orienter vers de telles directives. L'approche actuelle, qui consiste à harmoniser la définition de l'importance relative avec le cadre conceptuel de l'IASB et la Norme comptable internationale (IAS) 1, est raisonnable et serait probablement familière à de nombreux utilisateurs et préparateurs. Toutefois, compte tenu de la combinaison de caractéristiques quantitatives et qualitatives que comportent les informations liées à la durabilité, leur importance relative et leurs liens avec les états financiers généraux sont complexes. Les personnes qui effectuent des missions d'assurance pourraient avoir de la difficulté à déterminer et à évaluer leur importance relative.

De plus, nous recommandons que l'ISSB envisage de rendre obligatoire la communication de certaines informations, notamment celles qui ont trait aux processus de gouvernance. Le paragraphe 60 de l'exposé-sondage IFRS S1 stipule que « les entités ne sont pas tenues de fournir des informations précises dont la communication serait autrement exigée par une norme relative aux informations liées à la durabilité si l'importance relative des informations découlant de cette communication n'est pas importante ». Le CCRC considère que cela présente le risque que les utilisateurs d'états financiers d'usage général n'aient, dans certains cas, pas accès aux informations nécessaires pour comprendre les processus, les procédures de gouvernance et les contrôles utilisés pour surveiller et gérer les possibilités et les risques liés à la durabilité.

Le CCRC est impatient de poursuivre les discussions et les consultations à ce sujet. Si vous avez des questions au sujet de notre réponse ou si vous souhaitez discuter plus en détail de nos observations, veuillez communiquer avec moi (carol.paradine@cpab-ccrc.ca).

Cordialement,



Carol A. Paradine, FCPA, FCA
Chef de la direction